AR Prefecture
043-200073401-20240215-2024011-DE
Reçu le 20/02/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 011**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 05/02/2024

Membres en exercice : 43	présents : 36	Votants : 39	Abstentions : 0	contre : 0	Pour : 39

SÉANCE du 15 Février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le Jeudi quinze février à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Le Monastier-sur-Gazeille.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joel, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude, Mauté Annie, Bresselle Pierre, Dessalces Bonnet Laurence, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Roche Patrick, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Ribes Michel, Brun Philippe, Sabatier jean-Pierre, Guenard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Delabre Philippe, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès, Behar Daniel, Cabanes François, Sivet Martine, Veysset Marie Christine, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond, Miramand Christine.

Procuration de : Ferret André à Mourlevat Marie Agnes, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre, Sagueton Stéphane à Dessalces Bonnet Laurence.

Secrétaire de séance : Arcis Michel

OBJET : Versement de fonds de concours territorialisé

Conformément à l'article L 5214.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi d'un fonds de concours :

- **Un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement/ d'un investissement**
- **L'accord concordant du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés**
- Le montant octroyé doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune hors subventions (20% minimum du montant HT)

Il est proposé au conseil d'approuver les fonds de concours suivants :

- Le Monastier - place des Sénecterre – 50 000 €
- Saint Julien – Aménagement pôle culturel – 50 000 €
- Laussonne – réalisation d'une aire de jeux inclusive – 10 000 €
- Laussonne – rénovation logement – 20 270 €

Pour mémoire en 2023 les fonds de concours suivants ont été versés : Saint Front : 28000 €, Chaudeyrolles : 11800 €, Salettes : 13900 €, Saint Martin de Fugères : 23000 €

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire approuve les montants de ces fonds de concours.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme